



AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2024 – SÉANCES ORDINAIRES

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée QUE : —

Les séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime, pour l'année 2024, se tiendront aux dates suivantes :

- Mardi 16 janvier
- Mardi 13 février
- Mardi 12 mars
- Mardi 9 avril
- Mardi 14 mai
- Mardi 11 juin
- Mardi 9 juillet
- Mardi 13 août
- Mardi 10 septembre
- Mardi 8 octobre
- Mardi 12 novembre
- Mardi 10 décembre

Veillez prendre note que les séances ordinaires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine suivront les séances ordinaires de la Communauté maritime, lesquelles débiteront à compter de 19 heures.

Les séances se tiendront à l'endroit habituel, soit à la salle de la mairie située au 460, chemin Principal à Cap-aux-Meules.

DONNÉ aux Îles-de-la-Madeleine, ce 15 décembre 2023

Alexandra Vigneau, greffière